

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2013

Date de convocation : 26.02.2013

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mmes SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusée : Mme GRELET,

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT, Mme LAFOND.

Secrétaire de Séance : M. RICHON

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2013

Monsieur RICHON a constaté deux omissions :

MODIFICATION DU PLU/ Rappel des projets immobiliers :

Logements sociaux à l'entrée du Bourg sur les terrains de la SEMIS compte tenu de l'obligation faite par la loi DUFLOT aux communes de plus de 3500 habitants.

INTERVENTION DES CONSEILLERS/Madame GRELET signale qu'à la suite des abats d'eau, des cailloux ont obstrué un regard et demande l'intervention des services techniques **au Village du Chaillot.**

Le Conseil Municipal, après avoir pris note de ces remarques, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 Février 2013

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (D.O.B.)

Monsieur de ROUX rappelle que la loi du 6 février 1992 fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée. Il souligne que le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur de ROUX rappelle aux conseillers que les données financières de l'exercice 2012 ont été portées à leur connaissance dans la note de synthèse qui leur a été transmise.

Section d'investissement

Recettes de l'exercice :	505 455.05
Dépenses de l'exercice :	635 926.01
Résultat d'investissement 2012 :	- 130 470.96
Résultat reporté :	- 114 331.40
Résultat de clôture 2012 :	- 244 802.36

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice :	2 470 677.55
Dépenses de l'exercice :	2 276 499.68
Résultat de fonctionnement 2012 :	+ 194 177.87
Résultat reporté :	+ 183 794.15
Résultat de clôture 2012 (avant affectation) :	+ 377 972.02

Restes à réaliser :

Dépenses : 186 012.58

- Acquisitions de terrains : 258.50

- Travaux Versant de la Touche : 11 913.96
- Dalles Salle associative : 4 206.43
- Construction classe Ronsard : 120 086.34
- Prêt taux zéro : 3 000
- Frais division lots terrains Pichard : 1 890.88
- Réseau assainissement terrains Pichard : 40 829.27
- Achat citerne eaux pluviales ateliers : 3 827.20

Recettes : 60 805.85

- Participation SEMIS bassin d'orage : 13 805.85
- Subvention Département classe Ronsard : 20 000
- Subvention Préfecture classe Ronsard : 27 000

Besoin de financement des restes à réaliser : **125 206.73**

Affectation du résultat :

Résultat de clôture 2012 (avant affectation) : + 377 972.02
 Résultat d'investissement à couvrir : - 244 802.36
 Restes à réaliser à couvrir : - 125 206.73
 Report de fonctionnement BP 2012 + **7 962.93**
 (contre 183 794.15 en 2012)

Endettement pluriannuel :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2012	420 816.51	100 843.17	319 973.34
2013	433 605.43	93 123.34	340 482.09
2014	365 208.39	79 203.13	286 005.26

Fiscalité directe :

Produits perçus en 2012 :

Libellés	Bases réelles 2012	Taux	Produits perçus 2012
Taxe d'habitation	3 832 209	16.92	648 410
Taxe Foncière bâti	2 588 785	17.55	454 332
Taxe foncière non bâti	116 989	39.51	46 222
Total TH/TFB/TFNB			1 148 964
CFE			38 689
CVAE			26186
IFER			9 867
Total CFE/CVAE/IFER			74 742
Total général			1 223 706

Simulation : fiscalité 2013 à taux identiques ; ce tableau est établi pour servir de comparatif

Libellés	Bases prévis.2013	Taux	Produits
Taxe d'habitation	3 829 000	16.92	647 866
Taxe Foncière bâti	2 686 000	17.55	471 393
Taxe foncière non bâti	118 800	39.51	46 937
			1 166 196
CFE/CVAE/IFER			74 742
Total général			1 240 938 (A)

Fiscalité calculée par la CDA afin d'assurer l'équité fiscale :

Le principe est d'aligner les taux de la fiscalité ménage de la CDA de Saintes sur la base des anciens taux de la CDC du Pays Buriaud.

Les taux de la commune seront baissés d'autant ; Cette baisse de recettes communales sera remboursée par la CDA de Saintes par une « attribution de compensation ».

1 – Recettes communales 2013 :

Libellés	Bases prévis.2013	Taux	Produits
Taxe d'habitation	3 829 000	12.86	492 409
Taxe Foncière bâti	2 686 000	21.68	582 324
Taxe foncière non bâti	118 800	30.03	35 675
Total			1 110 408 (B)

Baisse des recettes communales (B – A) : - 130 530

A ce jour, la CDA de Saintes a déterminé une attribution de compensation provisoire de 129 443.25 €.

Le montant définitif sera notifié mi-mars.

2 – Recettes CDA :

Libellés	Bases prévis.2013	Taux	Produits
Taxe d'habitation	3 829 000	7.85	300 576
Taxe Foncière bâti	2 686 000	0	0
Taxe foncière non bâti	118 800	2.33	2 768
Total TH/TFB/TFNB			303 344
CFE	216 567	25.08	54 315
CVAE			33 292
IFER			9 867
Total CFE/CVAE/IFER			97 474
Total général			400 818

Les recettes de la CDA sont supérieures à celles de la CDC du Pays Buriaud. Elles ne sont pas réparties de la même façon pour le contribuable :

	CDC Pays Buriaud	CDA Saintes
Taxe d'habitation	3.79	7.85
Taxe Foncière bâti	4.13	0
Taxe foncière non bâti	10.72	2.33
CFE	5.6	25.08
CVAE	7106 €	33 292 €
IFER	0	9 867 €

Dotation Globale de Fonctionnement :

DGF 2013 : pas encore notifiée

DGF perçue en 2012 : 496 520

FCTVA :

Le montant du FCTVA à percevoir en 2013 est calculé sur les investissements faits en 2011.

De ce fait, on estime le versement 2013 à 35 000 € environ.

TLE : 35 871 (86 751 en 2012)

Monsieur de ROUX indique qu'en ce qui concerne l'équilibre du budget, la question est de savoir quelles sont les compétences qui vont être transférées à la CDA.

Les compétences des 2 anciennes CDC du Pays Santon et du Pays Buriard ont été additionnées mais il appartient au Conseil Communautaire de choisir quelles compétences seront exercées au nom de l'intérêt communautaire.

La CDA, outre la CFE, CVAE, l'IFER, percevra une part sur la taxe d'habitation et sur le Foncier non Bâti.

La CDA propose que la Commune baisse ses taux en proportion du taux qu'elle va elle-même appliquer sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti.

Monsieur RICHON fait remarquer que pour les professionnels la CFE va augmenter de plus de 30%.

Il constate que la Commune percevra moins de recettes mais demande quelles seront les dépenses qu'elle n'aura plus à sa charge.

Monsieur de ROUX rappelle le transfert des compétences au Pays Buriard qui portait sur l'entretien des bâtiments sportifs. Or, la CDA refuse cette prise en charge malgré les délibérations et les procès-verbaux de la CDC au motif que ces équipements ne figurent pas dans les statuts de la CDC du Pays Buriard.

Monsieur RICHON demande ce qu'il en est du transfert de personnel.

Monsieur de ROUX indique qu'au titre du service des écoles, les ASEM, les agents de restauration et d'entretien peuvent être transférés mais la question est de savoir à quelle date.

Madame MICHAUD indique qu'il serait souhaitable que ce transfert se fasse dès la rentrée de septembre.

Monsieur de ROUX propose d'adresser dès à présent à la CDA le budget alloué à chaque école de Chaniers en matière de fournitures scolaires.

Monsieur RICHON demande quels sont les investissements qui seront envisagés en 2013.

Monsieur de ROUX fait le point sur le programme déjà engagé qui est l'extension de l'Ecole Ronsard.

Il rappelle que l'appel d'offres lancé en 2012 avait été déclaré infructueux en raison du coût qui dépassait de très loin les objectifs fixés par la Commune.

Le Cabinet URBANHYMNS a établi une nouvelle étude qui prévoit, outre l'aménagement d'une classe dans un des préaux existants, la construction d'une partie couverte en avancée du préau restant et la modification des sanitaires et des rangements.

Un nouvel appel d'offres a été lancé aujourd'hui même. Il concerne 8 lots :

- LOT N° 1 Gros-oeuvre
- LOT N° 2 Charpente métallique – Serrurerie - Bardage - Couverture
- LOT N° 3 Menuiseries extérieures aluminium
- LOT N° 4 Menuiserie bois, cloisons, faux plafonds, isolation
- LOT N° 5 Sols collés, sols scellés
- LOT N° 6 Peinture, revêtements muraux
- LOT N° 7 Plomberie, sanitaire, VMC, chauffage
- LOT N° 8 Electricité

La remise des offres est prévue le vendredi 29 mars avant 12h. La Commission d'Appel d'Offres se réunira le même jour à 15h en vue de l'ouverture des plis et le 15 Avril pour analyser les offres.

Le rapport de la commission sera présenté au Conseil Municipal le 22 Avril pour entériner le choix des entreprises afin que la mise en place du chantier soit possible dès le 13 Mai en vue de la livraison à la rentrée.

Madame MICHAUD souligne que l'acquisition de nouveau mobilier n'est pas prévue.

CESSION DES TERRAINS RUE ABBE VIEUILLE : Monsieur de ROUX indique que la Société AVENIR ALIZES se propose d'acquérir ces parcelles pour 200 000 € en vue d'y construire une résidence pour seniors (non médicalisée) avec services comprenant 81 logements.

Madame FALLOURD demande comment est calculé le prix de vente. Monsieur de ROUX répond qu'il a été tenu compte de l'estimation des domaines (187 074 € en mai 2012) et des frais d'assainissement à la charge de la Commune.

Monsieur de ROUX rappelle que le projet initial pour urbaniser ce secteur consistait en des petits immeubles collectifs.

Monsieur NAUD fait remarquer que ce type de programme est source d'emplois.

EGLISE : la visite par le Service Départemental d'Architecture a été repoussée courant Mai. Cependant des travaux importants sont à prévoir.

VOIRIE : le marché EUROVIA se poursuit.

Monsieur de ROUX souligne le mauvais état de la Place de l'Eglise et souhaite que la réfection soit réalisée cette année.

Monsieur FOURRÉ explique qu'il semble difficile de programmer ces travaux cette année à moins d'augmenter substantiellement les impôts.

Madame SAUZE propose d'attendre que les travaux de l'église soient achevés.

Madame MICHAUD souligne que la construction de la future résidence senior va engendrer le passage de véhicules de chantier.

Monsieur de ROUX indique que les engins de chantier ne passeront pas par la place de l'église. Il met en comparaison les travaux à effectuer sur cette place et la réfection d'un chemin ne desservant que 2 ou 3 habitations.

ACQUISITION DE VEHICULE pour les ateliers

TRAVAUX DE SECURITE devant l'Ecole Pasteur

FONCTIONNEMENT DU BAC - CONTRATS SAISONNIERS

Monsieur de ROUX indique qu'il est nécessaire, comme les années précédentes, de recruter des agents saisonniers à temps complet pour assurer le fonctionnement du bac :

- 1 agent du 1^{er} Avril au 31 Octobre
- 1 agent du 1^{er} au 31 Juillet et du 1^{er} au 31 Août.

Ces agents doivent être titulaires d'un brevet de natation et d'une Attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Ils doivent en outre obtenir le Certificat de capacité délivré par la Commission de surveillance de la navigation.

Ces agents sont rémunérés sur la base de l'indice brut 297.

Il souligne que les agents saisonniers recrutés l'an passé ont déposé leur candidature et il propose, puisqu'ils détiennent déjà les certificats nécessaires, de les employer à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

DELEGATION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de CHANIERES existant depuis 1954 auquel était rattachée la Commune a été dissous par arrêté préfectoral du 18 Décembre 2012 avec date d'effet au 31 Décembre 2012 sans être repris au 1^{er} Janvier 2013 par le Syndicat des Eaux.

Par conséquent, il est proposé

- de transférer au Syndicat des Eaux la compétence EAU POTABLE ;
- compétence de base : « organisation générale du service – financement des investissements d'eau potable » ;
- compétence optionnelle « Exploitation du service d'eau potable ».
- de lui verser la cotisation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2013.

Pour information la cotisation annuelle a été votée au Comité Syndical du 13 Décembre 2012 à 0,28 € HT/habitant/compétence soit $0.28 \times 3542 = 991.76$ € HT soit 1186.14 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de déléguer à compter du 1^{er} Janvier 2013, la Compétence EAU POTABLE (de base et optionnelle) au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et de lui verser directement la cotisation annuelle.

ADHESION DE LA CDA ROYAN ATLANTIQUE AU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur de ROUX informe le Conseil que par délibération du 13 Décembre 2012 le Comité Syndical du Syndicat des Eaux a accepté l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de ROYAN-Atlantique (CARA), pour la compétence « eau potable ».

Conformément à l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette adhésion à compter de la notification de la délibération du Syndicat des Eaux.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de ROYAN-ATLANTIQUE au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

CONVENTION ATESAT

Monsieur de ROUX indique que la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes) est arrivée à échéance le 31 Décembre dernier.

Elle portait sur une mission de base (voirie, aménagement, habitat) et sur une mission complémentaire (assistance diagnostic sécurité routière).

Il convient de la renouveler pour une durée d'un an afin de permettre le traitement des dossiers tels que permissions de voirie, alignement, ...

Dans l'attente de la circulaire correspondante et du projet de convention, Monsieur le Maire propose qu'il soit donné un accord de principe au renouvellement de cette convention afin de ne pas retarder le traitement des demandes d'alignement et de permissions de voirie par la DDTM.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

FETE DES FLEURS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA DIFFUSION DU CONSEIL GENERAL

Monsieur PA NNAUD rappelle que la traditionnelle « fête des fleurs » se déroulera les 27 et 28 Avril prochains.

Il est proposé, pour animer cette manifestation le dimanche après-midi, de faire appel à la Compagnie STROMBOLI de Saintes avec le spectacle « Les Coquets en fanfare ».

Il s'agit d'un spectacle musical burlesque déambulatoire d'un montant de 1266 € pouvant faire l'objet d'une subvention de 50% du Conseil Général, au titre de l'aide à la diffusion en milieu rural.

Il convient donc de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

VENTE DE TERRAINS RUE ABBE VIEUILLE

Monsieur de ROUX, comme il l'a indiqué précédemment, rappelle que la Société AVENIR ALIZES a fait une proposition d'un montant de 200 000 € en vue d'acquérir les terrains cadastrés AY 146p, 147, 347, 348p, 350p, 354 d'une superficie de 11 076 m² en vue d'y construire une résidence pour seniors comprenant 30 à 40 T1bis et 30 à 40 T2 de 43 m² associés à 630 m² de services communs.

Il conviendra de faire effectuer un bornage afin de réaliser la division parcellaire et de déterminer la superficie exacte devant être cédée. En effet la partie inondable des parcelles reste la propriété de la commune.

Monsieur GRAVELLE souligne qu'il faudra laisser un passage afin d'accéder au poste de relèvement mis en place au fond de ces terrains, lors de l'extension de l'assainissement de la Rue Abbé Vieuille.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer, à l'unanimité donne un avis favorable à la cession de ces terrains et autorise le Maire à signer le compromis de vente.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur de ROUX informe le Conseil qu'il a présenté un recours gracieux auprès de la Préfecture.

Il est demandé de rapporter l'arrêté préfectoral n°12-3124-DRCTE-B2 du 28 décembre 2012 portant fusion-extension entre la Communauté de communes du Pays Santon et la Communauté de communes du Pays Buriard et créant la Communauté d'agglomération de Saintes.

En effet, l'article L. 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. »

Or, le périmètre de la Communauté d'agglomération de Saintes comporte une enclave, puisque la commune de Rouffiac, qui est entièrement encerclée par les communes de Montils, Saint-Sever-de-Saintonge, Dompierre-sur-Charente et Chérac, ne fait pas partie du même établissement.

Au cas où ce recours gracieux échouerait, Monsieur le Maire indique qu'il ferait alors un recours contentieux.

Il demande donc l'autorisation d'ester en justice et qu'il soit fait appel à Maître Emmanuel VITAL-DURAND, Avocat à Paris, pour défendre les intérêts de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Maire à ester en justice en cas de recours contentieux et demande à Maître Emmanuel VITAL-DURAND de défendre les intérêts de la Commune.

AUGMENTATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Madame CHARRIER indique qu'il est nécessaire d'augmenter la ligne de trésorerie N° 96112333239 d'un montant de 150 000 € consentie par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Poitou Charentes le 12/10/2012, arrivant à échéance le 11.10.2013.

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Poitou Charentes a accepté d'augmenter de 50 000 € cette ligne de trésorerie sans aucune modification des conditions du contrat initial et sans frais complémentaires. (Taux Fixe de 2,21 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à l'augmentation de la ligne de trésorerie et autorise Monsieur de ROUX ou Madame CHARRIER à signer l'avenant au contrat à intervenir.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX COCCINELLES

Monsieur PANNAUD indique que Fanny DUTILLOY, Etudiante, organise, dans le cadre de sa formation « BTS Animation et Gestion Touristiques Locales », avec le Centre de Loisirs « Les Coccinelles », une chasse aux œufs, le 27 Mars prochain. Cette activité est proposée à tous les enfants de la commune.

Les Coccinelles sollicitent une subvention exceptionnelle de 100 € en vue de couvrir partiellement les frais de fournitures liés à cette activité (achat des œufs en chocolat, œufs en plastique, peinture, etc...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100 € au Centre de Loisirs des Coccinelles.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS

CEREMONIE DU 19 MARS 1962

Monsieur de ROUX informe le Conseil que la loi N°2012-1361 du 06/12/2012 a institué le 19 mars « Journée Nationale du souvenir et à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc »

Par conséquent une cérémonie sera célébrée au Monument aux Morts le 19 Mars prochain avec la FNACA.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Monsieur RICHON demande où en est le recrutement du nouveau responsable des services techniques. Monsieur de ROUX indique que 7 candidats ont été reçus et que la candidature d'un technicien actuellement en poste dans une commune de Charente a été retenue.

- Monsieur GODARD rappelle que le 5^{ème} Salon du Livre se déroulera les 16 et 17 Mars prochains. Ouverture le Samedi 17 à partir de 14 heures.

La liste des auteurs a été arrêtée. Plus de quarante écrivains seront présents.

L'hébergement des écrivains militaires sera assuré sur la Base 722 de Saintes avec l'accord du Colonel RENON.

Deux conférences sont prévues « Opération Frankton » ouverte tous les jours du 11 au 17 Mars et « Bombardement Royan 1945 ».

Les CM1 et CM2 de l'Ecole Ronsard viendront le lundi 11 mars et le jeudi 14 mars pour visiter l'exposition Frankton. Un goûter préparé par M. PARIILLON et offert par M. MUNOZ de l'Entreprise DASSAULT leur sera proposé.

Monsieur GODARD tient à remercier Marianne GRATIOT pour le travail considérable qu'elle a réalisé dans l'organisation de ce salon ainsi que les services techniques pour leur participation à l'installation.

Il demande aux conseillers de bien vouloir aider à la distribution des flyers dans les manifestations des communes environnantes.

La séance est levée à 23 h 20

Le Secrétaire de séance
Erick RICHON